

téressés, à la première assemblée de la Commission des Parcs et Traverses qui suivra leur réception.

La Commission des Parcs et Traverses ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 17 septembre 1908.



DEPARTEMENT de POLICE

Aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription : "Améliorations au poste de patrouille No 5", seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à

VENDREDI, LE 25 SEPT. COURANT, A MIDI,
pour certaines améliorations à faire au poste de patrouille No 5.

Un chèque accepté par une banque à charte de la Puissance du Canada, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, au montant de deux cents dollars (\$200), devra être déposé entre les mains dudit trésorier, et un certificat de tel dépôt devra accompagner chaque soumission.

Les plans et devis pourront être examinés au bureau de M. Jos. Art. Godin, architecte, No 120a Parc La Fontaine.

Lesdites soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de Police qui suivra leur réception et qui aura lieu, vendredi, le 25 septembre courant, à quatre heures de l'après-midi.

La plus basse ni aucune des soumissions reçues ne sera nécessairement acceptée.

(Par ordre),

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, le 17 sept. 1908.

interested parties, at the first meeting of the Parks and Ferries Committee following the reception thereof.

The Parks and Ferries Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender.

L. O. DAVID,
City Clerk

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 17th September 1908.



POLICE DEPARTMENT

To Contractors

Sealed tenders, addressed to the undersigned and endorsed: "Improvements to No. 5 patrol station", will be received at the office of the City Clerk, City Hall,

UNTIL NOON, FRIDAY, THE 25th SEPT. INST.

for certain improvements to be made to patrol station No. 5.

An accepted cheque by a chartered bank of the Dominion of Canada payable to the order of the City Treasurer, to the amount of two hundred dollars (\$200), must be deposited with the said Treasurer, and a certificate of such deposit shall accompany each tender.

The plans and specifications may be seen at the office of Mr. Jos. Art. Godin, architect, 120a Park La Fontaine.

The said tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of interested parties, at the first meeting of the Police Committee following the reception of said tenders, which will take place on Friday, the 25th Sept. inst. at 4 p. m.

The lowest or any tender received will not be necessarily accepted.

(By order),

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 17th Sept. 1908.